

\*\*\*\*\*

N° : 2023.3.54

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

\*\*\*\*\*

**Nb de membres  
en exercice :**  
31

Séance du 29 juin 2023  
Sous la Présidence de M. Umberto STAMILE

**Nb de présents :**  
21

**OBJET : RESOLUTION DE VENTE D'UN TERRAIN DE 52,68 ARES AVEC LA SARL  
IMMOBILIERE JMD POUR LE GROUPE TELLOS, ZAE DU MUEHLBACH**

**Nb d'absents :**  
10  
- dont suppléés : 3  
- dont représentés : 4

**POINT 7.1 DE L'ORDRE DU JOUR**

La SARL IMMOBILIERE JMD est le support juridique de l'opération immobilière ayant eu pour objet l'acquisition d'une parcelle 52,68 ares, section 23, numéro 167/9, commune de GUEMAR. La SARL IMMOBILIERE JMD, dont le siège est à HERRLISHEIM (67850), Zone Industrielle Le Ried, identifiée au SIREN sous le numéro 789 812 898 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de STRASBOURG, est représentée par M. Jean-Marie DOLL, gérant.

**Votants :**  
28  
- dont « pour » : 28  
- dont « contre » : 0  
- dont abstention : 0

Le terrain proposé à la vente était destiné à accueillir deux filiales du groupe (SOGECA et SMARTFIB) afin de poursuivre son développement et s'implanter dans le Haut-Rhin. En raison d'un changement de stratégie interne de développement, le projet est abandonné.

Au regard de l'acte passé, la résolution de la vente s'effectue dans les conditions suivantes :

- Prix de la vente initiale : 184 380€ TTC
- Déduction faite de 10% à titre de dommages et intérêts : 18 438€
- Soit une indemnité versée par la CCPR de 165 942€

Les frais d'acte et de main levée sont à la charge de l'acquéreur initial qui se dédit.

**LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,**

**VU** l'acte de vente initial signé le 31 mai 2022 ; en particulier page 15 ; a – résolution de la vente avant commencement des travaux ;

**VU** le courrier de demande de résolution de vente du groupe TELLOS reçu le 17 avril 2023 ;

**VU** l'avis du bureau du 15 mai 2023, favorable à la résolution de la vente avec application des dommages et intérêts comme établi à l'acte de vente initial ;

**SUR PROPOSITION** des Commissions Réunies en leur séance du 22 juin 2023 ;

**SUR** les exposés préalables résultant de la note explicative de synthèse ;

**Et**

**Après** en avoir délibéré,

**Délibération n° 2023.3.54**

**Page 1/2**  
**(dont 0 page en annexe)**

REÇU EN PREFECTURE

Le 06/07/2023

Application agréée E-legalite.com

**1° AUTORISE**

- la résolution de la vente parcelle 52,68 ares, section 23, numéro 167/9, commune de GUEMAR, SARL IMMOBILIERE JMD, dont le siège est à HERRLISHEIM (67850), Zone Industrielle Le Ried, identifiée au SIREN sous le numéro 789 812 898 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de STRASBOURG ;
- le versement d'une indemnité de 165 942€ par la Communauté des Communes du Pays de Ribeauvillé ; les crédits budgétaires étant autorisés et disponibles. Les frais d'acte et de main levée d'un montant de 18 438€ sont à la charge de la SARL IMMOBILIERE JMD ;
- M. le Président ou son représentant M. Le Vice-président à signer l'acte résolutoire établi par Maître THUET, Notaire à MULHOUSE et tous documents afférents.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

Pour extrait conforme  
A Ribeauvillé, le 6 juillet 2023

Le Président,



M. Umberto STAMILE

La Secrétaire de séance,

Mme Elisabeth SCHNEIDER

*Le Président certifie le caractère exécutoire de cette décision conformément à l'article L 2131-1 et L 2131-2-1 du CGCT compte tenu de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat effectués en date du 6 juillet 2023 et informe que celle-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de cette date.*

**Délibération n° 2023.3.54**

**Page 2/2**  
**(dont 0 page en annexe)**

REÇU EN PREFECTURE

Le 06/07/2023

Application agréée E-legalite.com